

AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION

IMPOTANT : Le présent avis doit être complété, signé et notifié à la Ville de Baie-Saint-Paul par le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption (ou son mandataire ou représentant dûment autorisé) dès la conclusion avec l'acheteur d'une offre d'achat acceptée et inconditionnelle.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

1.1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse :

(Veuillez indiquer l'adresse de l'immeuble assujetti. Si l'immeuble assujetti est vacant, indiquer le nom de la rue.)

Numéro(s) de lot(s) (cadastre) :

(Veuillez indiquer le ou les numéro(s) visé(s) par l'offre d'achat.)

Numéro de matricule :

(Veuillez indiquer le numéro de matricule lié à l'immeuble assujetti lequel est indiqué sur le relevé de taxes municipales. Il comporte onze (11) chiffres suivis de 000-0000.)

1.2 USAGE DE L'IMMEUBLE

Veuillez indiquer à quelle(s) fin(s) est utilisé l'immeuble assujetti.

Résidentiel Commercial Mixte Industriel Terrain

Autre :

1.3 OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

Veuillez indiquer qui occupe l'immeuble assujetti. Les baux en vigueur doivent être joints au présent avis.

Propriétaire Locataire Propriétaire et locataire Vacant

Autre :

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

Veuillez compléter la sous-section 2.1 ou 2.2, selon le cas applicable.

2.1 PERSONNE PHYSIQUE

Propriétaire 1

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

Propriétaire 2

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

Propriétaire 3

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

2.2 PERSONNE MORALE

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est propriétaire de l'immeuble assujéti (société par actions, société en nom collectif, personne morale sans but lucratif, syndicat de copropriété, fiducie, etc.). La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et/ou aux documents constitutifs.

Nom déclaré :

Adresse du siège social :

Veillez compléter la présente section seulement si le propriétaire est représenté par un mandataire ou un représentant dûment autorisé. Veillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR DE L'IMMEUBLE ASSUJÉTI

Veillez indiquer les coordonnées de l'acheteur qui a signé l'offre d'achat de l'immeuble assujéti, en complétant la sous-section 3.1 ou 3.2, selon le cas.

3.1 PERSONNE PHYSIQUE

Acheteur 1

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

Acheteur 2

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

3.2 PERSONNE MORALE

Veillez indiquer le nom et le siège social de la personne morale qui est l'acheteur de l'immeuble assujéti aux termes de l'offre d'achat (société par actions, société en nom collectif, personne morale sans but lucratif, syndicat de copropriété, fiducie, etc.). La dénomination sociale doit correspondre à celle déclarée au Registraire des entreprises du Québec et /ou aux documents constitutifs.

Nom déclaré :

Adresse du siège social :

Veillez compléter la présente section seulement si l'acheteur est représenté par un mandataire ou représentant dûment autorisé. Veillez joindre au présent avis une copie du mandat, de la procuration ou de la résolution qui autorise ce dernier.

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

SECTION 4 – PRIX ET CONDITIONS DE L'ALIÉNATION PROJÉTÉE

Veillez indiquer le prix et les conditions reliés à l'aliénation projetée (vente, cession, donation ou autre transfert de propriété) qui vise l'immeuble assujéti.

4.1 PRIX

Veillez inscrire le prix de l'aliénation projetée, conforme à l'offre d'achat. Si l'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire, veuillez fournir une estimation fiable et objective de la valeur de cette contrepartie.

Prix de l'aliénation projetée :		\$
L'aliénation projetée comporte une contrepartie non monétaire :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Description de la contrepartie non monétaire :		
Estimation fiable et objective de la valeur monétaire de cette contrepartie :		\$

4.2 CONDITIONS

Veillez indiquer les conditions de l'aliénation projetée, conformes à l'offre d'achat (y compris la date de prise de possession et la date de signature de l'acte de vente).

4.3 INTERVENANT(S)

Si l'offre d'achat implique un courtier immobilier, veuillez indiquer les coordonnées du courtier immobilier.

Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

SECTION 5 – INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Si vous avez des informations utiles ou des commentaires à formuler, veuillez les ajouter à cette section. Si vous voulez qu'un représentant de la Ville communiquer avec une personne autre que le propriétaire de l'immeuble assujéti (notaire, courtier immobilier, etc.), veuillez le mentionner à cette section.

SECTION 6 – DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT AVIS

Veillez notifier, en même temps que le présent avis, les documents suivants, le cas échéant :

- Offre d'achat inconditionnelle acceptée et signée;
- Rapport sur l'estimation fiable et objective de la contrepartie non-monétaire;
- Mandat, procuration ou résolution autorisant le mandataire ou le représentant à agir;
- Certificat de localisation ou plan de l'arpenteur-géomètre;
- Baux;
- Contrat de courtage;
- Étude(s) environnementale(s);
- Rapport(s) d'évaluation de l'immeuble;
- Rapport(s) d'inspection de l'immeuble;
- Autre(s) étude(s) ou document(s) visé(s) par l'offre d'achat.

Veillez noter que vous avez l'obligation de botifier à la Ville de Baie-Saint-Paul un avis indiquant le prix, les conditions de l'aliénation projetée, le nom de la personne qui envisage acquérir l'immeuble assujetti ainsi qu'une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non monétaire (si applicable). À défaut, le présent avis d'intention d'aliéner sera réputé incomplet et non recevable.

Si ces documents ne sont pas notifiés à la Ville de Baie-Saint-Paul en même temps que le présent avis d'intention d'aliéner, ils doivent être transmis au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant cet envoi.

SECTION 7 – SIGNATURE DE L'AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER

Et le présent avis d'intention d'aliéner est donné et signé comme suit :

À :

(Lieu de signature de l'avis)

Le :

(Date de signature de l'avis)

Par :

(Nom et prénom du signataire et propriétaire de l'immeuble assujetti, ou de son mandataire ou représentant autorisé)

Je déclare que les informations transmises sont vraies et exactes au meilleur de ma connaissance

(Signature)